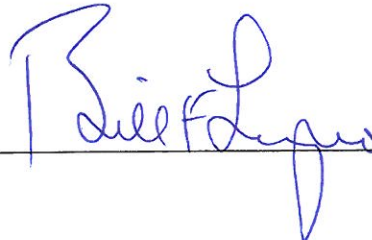


GESTION PROVINCIALE LTÉE  
ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

  
Administrateur

Au nom du conseil

  
Administrateur

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Président et conseil d'administration de Gestion provinciale ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Gestion provinciale ltée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit cumulé et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la Direction pour les États Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Gestion provinciale ltée au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public.



Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 30 janvier 2018

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

# Gestion provinciale ltée

## État de la situation financière

31 mars 2017

	2017	2016
<b>Actif financier</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 689 551 \$	2 020 685 \$
Comptes débiteurs	6 261 573	724 145
TVH à recevoir	493 094	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>8 444 218 \$</b>	<b>2 744 830 \$</b>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	6 481 931	543 288
TVH à payer	-	89 631
Passif environnemental (note 3)	3 833 060	4 534 881
Prêt à payer (note 4)	2 708 441	-
Montant dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	7 950 791	7 950 791
<b>Total du passif</b>	<b>20 974 223 \$</b>	<b>13 118 591 \$</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(12 530 005) \$</b>	<b>(10 373 761) \$</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Authorisées		
599 actions ordinaires d'une valeur de 10\$ chacune		
Émises		
500 actions ordinaires	5 000	5 000
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 6)	11 629 496	3 943 834
Frais payés d'avance	11 838	5 012
	<b>11 641 334 \$</b>	<b>3 948 846 \$</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>(893 671) \$</b>	<b>(6 429 915) \$</b>
Passif éventuel (note 7)		

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# Gestion provinciale ltée

## État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
<b>Revenus</b>		
Contribution provinciale	10 791 500 \$	1 486 678 \$
Subventions	160 000	-
Revenus divers	2 798	2 560
Revenus de location	1 700 704	1 618 575
Services de bateaux	110 093	-
Revenu d'intérêts	-	4 484
	<b>12 765 095 \$</b>	<b>3 112 297 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Subventions de développement	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Dépenses diverses	-	2 397
Dépenses d'exploitation (note 8)	1 168 754	776 988
Assainissement de l'environnement	219 976	(478 441)
Mauvaise dette	23 045	-
Amortissement	394 271	206 000
Honoraires	15 355	8 635
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	55 000
Perte sur règlement (note 9)	3 778 333	-
Règlement - Garantie de prêt (note 10)	600 000	-
Autres	29 117	9 019
	<b>7 228 851 \$</b>	<b>1 579 598 \$</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>5 536 244 \$</b>	<b>1 532 699 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# Gestion provinciale Itée

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent annuel	5 536 244 \$	1 532 699 \$
Postes n'exigeant pas de déboursés:		
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	55 000
Diminution de la provision pour pertes	-	(291 700)
Changements aux éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	394 271	206 000
Fonds de roulement (note 11)	(890 157)	(2 222 494)
	5 040 358 \$	(720 495) \$
<b>Activités d'investissements</b>		
Transfert/remboursement du prêt	-	3 791 667
Remboursement/diminution de l'investissements en actions	-	3 049
	- \$	3 794 716 \$
<b>Activités d'investissements en immobilisations</b>		
Achat d'immobilisations	(8 079 933)	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	195 000
	(8 079 933) \$	195 000 \$
<b>Activités de financement</b>		
Prêt	2 708 441	-
Diminution de montant dû à la province du Nouveau-Brunswick	-	(3 499 967)
	2 708 441 \$	(3 499 967) \$
Diminution nette de la trésorerie	(331 134)	(230 746)
Solde de trésorerie, au début de l'exercice	2 020 685	2 251 431
<b>Solde de trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 689 551 \$</b>	<b>2 020 685 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Gestion provinciale ltée

État de l'évolution de la dette nette

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Dette nette, au début de l'exercice	(10 373 761) \$	(12 358 601) \$
Excédent annuel	5 536 244	1 532 699
Achats d'immobilisations	(8 079 933)	-
Disposition d'immobilisations corporelles	-	250 000
Amortissement des immobilisations corporelles	394 271	206 000
Variation nette des frais payés d'avance	(6 826)	(3 859)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(2 156 244)	1 984 840
Dette nette, à la fin de l'exercice	(12 530 005) \$	(10 373 761) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Gestion provinciale ltée

État de l'évolution du déficit cumulé

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Déficit cumulé, au début de l'exercice	(6 429 915) \$	(7 962 614) \$
Excédent annuel	5 536 244	1 532 699
Déficit cumulé, à la fin de l'exercice	(893 671) \$	(6 429 915) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

# Gestion provinciale ltée

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2017

---

## 1. Description des activités

Gestion provinciale ltée (la « Société » « GPL ») a été constituée en 1973, en vertu de la *Loi sur les compagnies* de la Province du Nouveau-Brunswick, et s'est ensuite enregistrée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*. La Société est une propriété exclusive de la Province du Nouveau-Brunswick (la « Province ») et elle est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. La Province fournit le financement des projets approuvés et elle est responsable du règlement de toute garantie. L'administration des affaires de la Société est assurée par les employés de la Province sous la direction du conseil d'administration de la Société. Tous les coûts relatifs à ces employés sont pris en charge par la Province et ne sont pas constatés dans les présents états financiers. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes :

### *Classement des actifs*

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis, construits ou développés qui ne servent pas normalement à couvrir les passifs existants, mais servent plutôt à offrir des services gouvernementaux. Ils peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les frais payés d'avance, le stock et les immobilisations corporelles.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse détenue dans un établissement financier.

### *Projets de développement industriel – prêts aux sociétés clientes*

Les prêts aux sociétés clientes sont initialement comptabilisés au prix coûtant et déclarés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour moins-value. L'intérêt non perçu sur les prêts émis par la Société est imputé à l'exercice pendant lequel lesdits prêts ont été consentis et il est amorti dans les revenus au cours de la durée des prêts.

### *Projets de développement industriel – placement en actions*

Le placement en actions de la Société est comptabilisé au prix coûtant. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction n'est pas reprise s'il se trouve que le placement remonte par la suite.

La Société conserve une provision pour pertes d'investissement afin de constater les pertes éventuelles liées aux projets de développement industriel, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

# Gestion provinciale ltée

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2017

---

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les pertes découlant des investissements financés par des avances de la Province sont assumées par cette dernière au moyen d'une réduction de la dette à long terme de la Société. À la suite de cette prise en charge par la Province, toute perte enregistrée à titre de charge par la Société est contrebalancée par un recouvrement de la part de la Province.

## *Subventions de développement*

Les subventions de développement sont imputées à l'exploitation et recouvrées de la Province.

## *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles, bien qu'elles soient évaluées à des fins d'utilisation finale, sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité de la Société d'offrir des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs liés à ces immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette. Toute réduction de valeur est comptabilisée comme une charge dans l'état des résultats.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

## *Comptabilité d'exercice*

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Cette méthode consiste à constater les revenus au cours de l'exercice où ont lieu les faits auxquels ils se rapportent, ils sont gagnés et mesurables; les dépenses sont constatées au cours de l'exercice où les transactions ont lieu, les ressources sont consommées et mesurables.

## *Contributions de la Province et revenus*

Les contributions de la Province et les commissions de garantie sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les recouvrements de contribution sont comptabilisés à la réalisation.

## *Incertitude relative à la mesure*

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction de la Société fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs de même que sur la présentation des actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les principales estimations se rapportent à l'évaluation des prêts aux sociétés clientes et de leurs actions, de la juste valeur de l'actif net acquis dans les regroupements d'entreprises et du passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction, au fur et à mesure que d'autres renseignements deviendront disponibles.

## *Paiements de transfert*

Les paiements de transfert sont des transferts d'argent à un organisme sans que la Société obtienne directement des biens ou des services en retour (p. ex. : des subventions). Les paiements de transferts sont comptabilisés comme des dépenses dans les états financiers de la Société pendant la période où l'événement nécessitant un transfert s'est produit, pourvu que ledit transfert soit autorisé et que les critères d'admissibilité aient été satisfaits.



# Gestion provinciale ltée

## Notes afférentes aux états financiers

### Le 31 mars 2017

#### 3. Passif environnemental

Un certain nombre de lieux sur des biens de GPL dans la région de la Miramichi et des environs posent des problèmes d'assainissement de l'environnement. Les problèmes environnementaux à ces lieux ont trait à l'exploitation de sites industriels, de lagunes et de décharges. Tous ces lieux sont à diverses étapes dans les processus requis pour régler les problèmes environnementaux. L'estimation cumulative fut ajustée à 3 833 060 \$ en coûts d'assainissement selon des estimations révisées et les travaux achevés. GPL, en collaboration avec le ministère des Transports et Infrastructure et des consultants spécialisés en environnement, poursuit son travail sur les différentes étapes du Plan d'action pour l'assainissement de l'environnement. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a reçu une évaluation environnementale (phase III) et un plan d'assainissement approuvés pour tous les lieux.

#### 4. Prêt à payer

Payable à la Société de développement régional, à intérêt de 3,6 % et calculés mensuellement à compter de la date de mise en service de la cale sèche flottante au site du chantier naval. Remboursable en 240 paiements mensuels du principal de 60 983 \$ à compter de la date de mise en service. Le solde de la somme principale ainsi que les intérêts courus et impayés à être rembourser avant octobre 2039.

#### 5. Montant dû à la province du Nouveau-Brunswick

Le montant à payer à la province du Nouveau-Brunswick représente les avances sans intérêt de la Province qui doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans des projets de développement industriel. Toutes les pertes résultant d'investissements financés par cette dette réduisent le montant à rembourser. La provision pour pertes liées aux projets de développement industriel est comptabilisée lorsqu'un prêt en cours est jugé irrécouvrable et, par conséquent, la provision pour le montant à payer à la province du Nouveau-Brunswick est aussi corrigée.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde d'ouverture	7 950 791 \$	11 742 256 \$
Remboursement	-	-
Remise de dette	-	<u>(3 791 465)</u>
Solde de clôture	7 950 791 \$	7 950 791 \$

Les renseignements sur la provision pour pertes liées aux projets de développement industriel sont les suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde, au début de l'exercice	-\$	291 698 \$
Diminution au cours de l'exercice	-	<u>(291 698)</u>
	-\$	-
<b>Montant net</b>	<b>7 950 791 \$</b>	<b>7 950 791 \$</b>

# Gestion provinciale ltée

## Notes afférentes aux états financiers

### Le 31 mars 2017

#### 6. Immobilisations corporelles

						2017	2016
	<u>Terrain</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Équipement</u>	<u>Cale sèche</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>Coût</b>							
Solde d'ouverture	339 000 \$	3 604 834 \$	- \$	- \$	- \$	3 943 834 \$	4 399 834 \$
Acquisitions	565 000	2 967 393	41 747	1 478 193	3 027 600	8 079 933	-
Dispositions	-	-	-	-	-	-	(250 000)
Réduction de valeur/dévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	904 000	6 572 227	41 747	1 478 193	3 027 600	12 023 767	4 149 834
<b>Moins:</b>							
Amortissement cumulé	-	243 092	4 175	147 004	-	394 271	206 000
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>904 000 \$</b>	<b>6 329 135 \$</b>	<b>37 572 \$</b>	<b>1 331 189 \$</b>	<b>3 027 600 \$</b>	<b>11 629 496 \$</b>	<b>3 943 834 \$</b>

Le bâtiment où sont localisés les bureaux est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans. Les deux bâtiments additionnels sont amortis sur une période de 40 ans. L'équipement et les véhicules sont amortis sur une période de 5 ans. Les coûts sur les actifs en construction, qui ne sont pas amortis, sont inclus dans les coûts de clôture. Le montant de 3 027 600 \$ représente les coûts qui reviennent à la cale sèche flottante.

#### 7. Passif éventuel

La Société pourrait faire l'objet d'un litige dans le cadre de ses activités. Selon l'évaluation de la direction, il n'existe aucun risque de pertes importantes pour le moment et elle n'a donc pas prévu de provision pour pertes dans les états financiers.

#### 8. Dépenses d'exploitation

<b>Centre de Paie de Miramichi</b>		
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Impôts fonciers	274 031 \$	279 803 \$
Services publics	276 535	255 127
Services de gestion	79 590	81 013
Réparation et entretien	130 314	137 310
Assurance	6 598	4 800
Frais environnementaux	8 451	18 935
	<u>775 519 \$</u>	<u>776 988 \$</u>
<b>Chantier Naval</b>		
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Impôts fonciers	58 209 \$	- \$
Services publics	24 625	-
Services de gestion	-	-
Réparation et entretien	180 164	-
Salaires, sous-traitants et avantages sociaux	130 237	-
	<u>393 235 \$</u>	<u>- \$</u>
<b>Total</b>	<b><u>1 168 754 \$</u></b>	<b><u>776 988 \$</u></b>

# Gestion provinciale ltée

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2017

## 9. Perte en règlement

L'entente signée entre Gestion provinciale ltée, le Centre Naval du Nouveau-Brunswick Inc. (CNNB) et Services Maritime de Bas-Caraquet (SMBC) qui a entraîné le transfert des actifs spécifiques et la prise en charge de certaines dettes du CNNB et du SMBC à Gestion provinciale ltée. Le coût du règlement du passif assumé a excédé la valeur des actifs de 3 778 333 \$ comme déterminé par l'évaluation d'une tierce partie.

## 10. Règlement de la garantie de prêt

Un règlement de 600 000 \$ a été payé en échange de la libération complète de la Société sous l'entente de la garantie de prêt de 7 500 000 \$.

## 11. Changements aux éléments hors trésorerie – fonds de roulement

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Comptes débiteurs	(6 030 522) \$	(415 692) \$
Frais payés d'avance	(6 826)	(3 859)
Compte créditeurs et charges à payer	5 849 012	(837 824)
Passif environnemental	<u>(701 821)</u>	<u>(965 119)</u>
	<b>(890 157) \$</b>	<b>(2 222 494) \$</b>

## 12. Instruments financiers

Les instruments financiers englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les prêts aux sociétés clientes, le placement en actions, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick, les comptes créditeurs et les charges à payer, TVH à payer et le montant à payer à la province du Nouveau-Brunswick.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux obligations et droits contractuels de l'instrument financier.

Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux droits de propriété. Ils peuvent également être décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle a été acquittée, résiliée ou est arrivée à expiration.

La Société désigne ses instruments financiers comme suit :

- a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mesurés selon leur juste valeur. On présume que la juste valeur correspond à la valeur comptable, qui est le coût historique.
- b) Les comptes débiteurs, les prêts aux sociétés clientes, le placement en actions, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick, les comptes créditeurs et charges à payer, TVH à payer et le montant à payer à la province du Nouveau-Brunswick sont mesurés selon le coût.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Société à d'importants risques liés aux taux d'intérêt ou de change.

# Gestion provinciale ltée

## Notes afférentes aux états financiers

### Le 31 mars 2017

---

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de l'une de ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. La Société gère ce risque en ayant recours à des procédures d'approbation de crédit pour les prêts de développement industriel et en effectuant une surveillance des paiements des débiteurs. Le risque de crédit maximal de la Société correspondait au solde des prêts aux sociétés clientes - projet de développement industriel, qui était nul au 31 mars 2017.

Étant donné la nature à court terme de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer, de la TVH à payer, on présume que la juste valeur représente la valeur comptable qui est le coût historique.

### 13. Dépendance économique

La Société dépend économiquement de la province du Nouveau-Brunswick pour le financement des projets approuvés et le règlement des garanties. Au cours de la période examinée, la Société a reçu de la province du Nouveau-Brunswick des contributions de 9 869 703 \$ pour des projets de développement.

Certains services sont fournis à la Société par des ministères de la province du Nouveau-Brunswick dans le cours normal des activités et ils sont comptabilisés dans les présents états financiers. Les services les plus importants concernent des dépenses de 921 797 \$ pour des projets d'assainissement de l'environnement. Ces charges sont constatées selon la valeur de l'échange.

La Société a également un prêt à payer à la Société de développement régional pour la construction de la cale sèche flottante. Le montant reçu au 31 mars était de 2 708 441 \$.